



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2017

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ABSENCES

Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 193 – 2017

Suivant la proposition de: Carolle Picard

Dûment appuyée par: Marcel Thériault

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ACHAT DE SABLE POUR L'HIVER 2017-2018

No : 194 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sable à déglacer d'environ 1 200 tonnes métriques pour la période hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour le sable, soit :

Jobert Inc.

6,95 \$/tm plus taxes, incluant les redevances municipales

1,10 \$/tm plus taxes pour mélanger le sable et le sel



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2017

Sables LA-RO

7,57 \$/tm plus taxes, incluant les redevances municipales

1,00 \$/tm plus taxes pour mélanger le sable et le sel

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable à déglacer et de mélange avec le sel pour la période hivernale 2017-2018 à Jobert Inc. pour une quantité d'environ 1 200 tonnes métriques, au coût de 6,95 \$/tm plus taxes pour le sable, incluant les redevances municipales, plus 1,10 \$/tm plus taxes pour le mélange avec le sel, et d'appliquer cette dépense au GL 02-330-00-620-00 (sable et sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACHAT DE SEL POUR L'HIVER 2017-2018

No : 195 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sel à glace d'environ 230 tonnes métriques pour la période hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour le sel, soit :

Compass Minerals (Sifto) : 105,56 \$/tm plus taxes, livré

Sel Frigon : 98,22 \$/tm plus taxes, livré

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel à glace pour la période hivernale 2017-2018 à Sel Frigon pour une quantité d'environ 230 tonnes métriques au coût de 98,22 \$/tm plus taxes, livré, et d'appliquer cette dépense au GL 02-330-00-620-00 (sable et sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PROJET D'ASPHALTAGE – LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITÉ

No: 196 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir les services d'un laboratoire pour le contrôle qualité du projet d'asphaltage;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour le contrôle qualité, soit :

Englobe : 22 218,35 \$ taxes incluses

Solmatech : 22 420,13 \$ taxes incluses

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat de contrôle qualité pour le projet d'asphaltage de plusieurs rues à Englobe selon le bordereau de soumission au coût de 22 218,35 \$ taxes incluses et d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-052-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PROJET D'ASPALTAGE – ARPENTAGE

No: 197 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prévaloir des services d'un arpenteur pour le piquetage de certains fossés, à environ quatre emplacements différents, dans le cadre du projet d'asphaltage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour ce mandat, de Beausoleil Melançon Brousseau inc., au montant de 1 000 \$ par emplacement, plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat de piquetage de certains fossés, à environ quatre emplacements différents, dans le cadre du projet d'asphaltage à Beausoleil Melançon Brousseau inc., au montant de 1 000 \$ par emplacement, plus taxes, et d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-052-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2017

7. PROJET D'ASPHALTAGE – ACHAT PONCEAUX

No: 198 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de ponceaux de 15 pouces de diamètre et de 18 pouces de diamètre, et d'une longueur de 20 pieds (certaines dimensions peuvent varier selon les emplacements) pour certaines entrées charretières dans le cadre du projet d'asphaltage de plusieurs rues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour l'achat des ponceaux, de Patrick Morin, aux montants suivants :

20 ponceaux de 15 po x 20 pi : 157,99 \$ plus taxes par ponceau

20 ponceaux de 18 po x 20 pi : 209,99 \$ plus taxes par ponceau

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat des ponceaux nécessaires pour l'ajout et le changement des ponceaux longitudinaux dans le cadre du projet d'asphaltage de plusieurs rues, auprès de l'entreprise Patrick Morin, aux coûts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. PROJET WI-FI

No: 199 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite doter le village de fibre optique pour permettre l'installation du Wi-fi à différents endroits;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de ELPC au montant de 9 349,93 \$ plus taxes pour les différents sites (maison des aînés, parc de l'Étang, bureau de poste, église, salle communautaire / bibliothèque / garage, Chalet des loisirs et Écocentre) en plus d'une mensualité de 350 \$ plus taxes par mois pour un contrat de 3 ans pour le service Internet et la gestion du Wi-fi;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'installation de fibre optique et de Wi-fi à ELPC au coût de 9 349,93 \$ plus taxes et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2017

D'AUTORISER le paiement à ELPC d'un dépôt de 50 % du montant de 9 349,93 \$ au début des travaux;

D'OCTROYER le contrat de service Internet et gestion du Wi-fi à ELPC au coût de 350 \$ plus taxes par mois pour une période de 3 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent à la séance.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 200 – 2017

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière